

ASSEMBLÉE NATIONALE

4 mai 2023

RENDRE OBLIGATOIRE LE PAVOISEMENT DES DRAPEAUX FRANÇAIS ET EUROPÉEN
SUR LE FRONTON DES MAIRIES - (N° 1011)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 23

présenté par
Mme Bazin-Malgras

TITRE

À la fin du titre, substituer aux mots :

« des drapeaux français et européen sur le fronton des mairies »

les mots :

« du drapeau français sur le fronton des collectivités territoriales et des administrations publiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La présente proposition de loi souhaite rendre obligatoire le pavoisement des drapeaux européens au même titre que le drapeau français.

Mettre le drapeau européen au même niveau que notre drapeau national n'est pas seulement une offensive symbolique, mais aussi une incompréhension du rapport des Français avec ce drapeau tricolore.

Cet amendement propose d'étendre l'utilisation du drapeau tricolore au pavoisement de tous les lieux de la République.